

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 14

Artikel: Le cinéma est-il si subtil qu'il faille être théologien pour s'y reconnaître?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cinéma est-il si subtil qu'il faille être théologien pour s'y reconnaître ?

Le Département vaudois de l'instruction publique a pris l'initiative d'organiser un cours d'initiation au cinéma à l'intention du corps enseignant. Succès. 300 participants. C'est une tâche de l'école qui n'est plus contestée : apprendre à trier les images de toute nature dont on nous inonde, former aux techniques nouvelles, faire connaître l'histoire du cinéma. En tête d'affiche, les organisateurs ont placé l'abbé Antoine Vallet, enseignant français ; il a notamment donné un cours sur « Les sons et les images dans la pédagogie moderne » ; il a présenté les films « A nous la liberté » et « Un condamné à mort s'est échappé ». Il s'est acquitté de sa tâche avec compétence et de manière attachante. Deux pasteurs vaudois (MM. Glardon et Zeissig) l'encadraient, formant un triptyque œcuménique. Que l'Eglise s'intéresse au cinéma, on le comprend. Elle a toujours eu le goût des images, enluminées ou mouvantes. On sait qu'elle influence directement la production et que certaines de ses censures sont efficaces. Mais on peut s'étonner, alors que de nombreux enseignants sont amoureux fous du cinéma et qu'ils ont rassemblé déjà une belle somme d'expériences, qu'il soit fait appel de manière unilatérale à des ecclésiastiques, si pavées que soient leurs bonnes intentions. On peut s'étonner que le directeur de la cinémathèque suisse, M. Buache, se soit vu octroyer une seule heure sur quatre journées

d'études pour présenter l'histoire du cinéma. On peut s'étonner de la partialité de la documentation. En plus des fiches d'analyse de films établies par l'Eglise nationale vaudoise, une « petite bibliographie » a été remise à chaque participant. De nombreux ouvrages catholiques étaient cités, tels « Le cinéma a-t-il une âme ? » ou « Le cinéma et le sacré » de H. Agel, ou encore « Cinéma, foi et morale » de R. Ludmann dont l'importance n'échappe à personne. Mais alors pourquoi omettre « L'histoire économique du cinéma » du Bâlois Bechlin, ouvrage de base s'il en est, son étude parue sous l'égide de l'Unesco consacrée aux journaux filmés dans le monde, de même que « Cinéma et monopoles » de Mercillon. Toutes les revues à tenants et aboutissants religieux étaient citées, mais « Positif » et le numéro spécial sur le cinéma des Cahiers pédagogiques français n'étaient pas signalés. Enfin, parmi les livres proposés à l'achat, fleurissaient les Editions Cerf ou Ligol ; point de traces en revanche des livres édités par la Cinémathèque suisse. Comme des cours décentralisés vont suivre ces journées centrales, sera-t-il possible de faire une plus large place aux enseignants, aux laïcs, et de fournir une documentation moins unilatérale ? Car on aimerait que les organisateurs s'inspirent de la formule de M. Antoine Vallet lui-même : « Voir exige plus que d'avoir les yeux ouverts. ».

Rentabilité du rattrapage scolaire

Dans notre dernier numéro, nous disions qu'un des mérites de « l'épreuve commune », considérée comme une thérapeutique aux échecs scolaires, serait de permettre, c'est le cas à Genève, d'organiser efficacement le rattrapage.

Inutile de dire quel bénéfice moral serait, pour les familles et les enfants, une diminution des échecs. Mais on peut démontrer aussi qu'économiquement, même si ce souci devait paraître mesquin, l'opération serait rentable pour l'Etat.

Si l'entrée dans la production est retardée d'une année par un échec, cela signifie en effet pour l'Etat, fiscalement, une triple perte :

- a) la défalcation autorisée pour le père dont les charges sont prolongées une année ;
- b) l'absence d'impôt à prélever pendant une année sur le nouveau travailleur ;
- c) l'absence de cotisation à prélever pour le financement des assurances sociales.

Il faudrait tenir compte encore du fait que toute nouvelle force stimule et la production et la consommation, ce qui a aussi des incidences économiques et fiscales. Sans pousser les calculs, on peut estimer la perte approximativement à 1500 francs. De surcroît, un élève de l'enseignement secondaire coûte par an 1000 francs à l'Etat.

Au total, il y aurait gain théorique de 2500 francs. Cela signifie que le travail d'un maître se consacrant à plein temps à des cours de rattrapage devient économiquement rentable à partir du moment où il peut empêcher huit échecs.

Encore une fois, il y a d'autres justifications plus valables à l'organisation du rattrapage scolaire. Mais ce genre d'argument peut servir aussi pour les discussions terre à terre.

Un nouveau style épistolaire La correspondance sino-soviétique

Les Chinois ont publié les lettres échangées entre le comité central du Parti communiste de l'Union soviétique (P.C.U.S.) et le comité central du Parti communiste chinois (P.C.C.). On en compte sept, de novembre 1963 à aujourd'hui.

Les divergences de fond et les conflits idéologiques ne nous intéressent pas ici. Mais le style. On y trouve toute la gamme des tons.

L'épithète d'insulte homérique :

« Vous nous avez imposé une foule d'épithètes : « dogmatiques », « aventuriers gauchistes », « pseudo-révolutionnaires », « trotskistes nouvelle cuisson », « nationalistes », « racistes », « chauvins de grande puissance », « sectaires », « en collusion avec les forces réactionnaires impérialistes », « obsédés de guerre » et « à la droite des maniaques américains, des revanchards ouest-allemands et des extrémistes français ». (Lettre du P.C.C. du 29.2.1964.)

Les symboles psychanalytiques :

« Nous ne pouvons nous empêcher d'avoir l'impression que tout cela est uniquement fait dans le but de vous permettre à vous d'assumer le rôle de parti père. » (Lettre du P.C.U.S. du 7.3.1964.)

Les bouderies gaminées :

« Le ton grossier et le procédé indigne et insultant dont vous usez à l'égard du P.C.U.S. nous donne le droit moral de ne pas y répondre du tout. » (Lettre du P.C.U.S. du 22.2.1964.)

L'image :

« Vous avez soulevé une pierre pour n'écraser que vos propres pieds... affectant des airs de chevalier d'un jour... A notre avis, tous vos grands airs ne font penser qu'au tigre en papier, à la lance à pointe en papier d'argent. »

Prier ou demander

Mais le plus subtilement cocasse est le dialogue qui suit sur l'emploi du verbe prier et demander. Le 12 février 1964, les Russes ont envoyé aux partis communistes une lettre, sans la communiquer aux Chinois. Ceux-ci la réclament. D'où l'échange.

P.C.C., le 20.2.1964 : « Nous tenons à renouveler solennellement notre demande au Comité central du P.C.U.S. pour qu'il nous transmette un exemplaire de la lettre dirigée contre notre parti qu'il a adressée dernièrement aux partis frères. Nous y répondrons après étude. »

P.C.U.S., le 22.2.1964 : « Vos habitudes de grande puissance se manifestent également dans votre dernière et courte lettre, quand vous demandez au Comité central du P.C.U.S. de vous remettre sa lettre du 12 février. Vous ne priez pas, vous demandez. On pourrait dire : De quel droit ? Pensez-vous que quelqu'un prendra votre ton au sérieux, sera pris d'effroi et se ruera aussi vite que le permettent ses jambes pour donner suite à chacune de vos demandes ? Ce n'est pas seulement grossier, mais simplement ridicule. »

P.C.C., le 27.2.64 : « Vous nous accusez d'avoir commis une erreur en « demandant » au lieu de « prier », que vous nous envoyiez un exemplaire de la lettre du 12 février. La langue courante chinoise n'opère pas entre ces deux mots la grande différence que vous prétendez qu'il y a. Mais comme vous y attachez tant d'importance et y voyez une raison pour refuser de nous remettre la lettre du 12 février, dirigée contre le P.C.C., eh bien, nous nous plions à votre désir et vous **PRIONS** de nous envoyer un exemplaire de la lettre que vous avez envoyée le

12 février aux autres partis frères. Nous espérons sincèrement que vous agirez de la sorte. »

P.C.U.S., le 7.3.1964 : « Quand nous avons expliqué poliment qu'aucun parti communiste ne devait se permettre de parler à un autre sur un ton tenant de l'ultimatum, vous prétendez, en vue d'éclipser cette affaire, que la langue chinoise n'opère pas de distinction entre « prier » et « demander ». Nous avons une bien plus haute opinion de la langue chinoise. Les Chinois sont un grand peuple ayant une culture ancienne et ils comprennent parfaitement la nuance qu'il y a entre « prier » et « demander ». Il arrive que les mots soient les mêmes, mais la tonalité est tout à fait différente. Disons en passant que le mot « prier » peut être trouvé, après tout, dans la langue chinoise, lorsqu'on tient à l'utiliser. Nous espérons qu'à l'avenir le langage en termes d'ultimatum sera à jamais exclu de nos relations. »

P.C.C., le 7.5.1964 : « Il est regrettable que jusqu'ici, vous ayez refusé sans aucune justification de nous transmettre votre lettre du 12 février dernier adressée aux partis frères en dépit de nos demandes répétées. Vous savez qu'il s'agit là d'une lettre qui nous attaque et puisque vous l'avez envoyée à beaucoup de partis frères, pourquoi la refusez-vous à nous précisément ? Nous avons le droit de vous demander de nous la transmettre. Nous vous prions une fois de plus de nous la faire parvenir. Si vous continuez à nous la refuser, nous maintiendrons notre demande pendant dix mille ans, si nécessaire. »

Et tout cela, « Avec nos salutations fraternelles », comme l'écrivent les Chinois, et « Avec nos chaleureuses salutations fraternelles », comme rétorquaient d'abord les Russes, qui ont ensuite préféré : « Avec nos salutations de camarades. »